

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **9 (1873)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

SAINT-IMIER.

9^e année.



1^{er} JANVIER 1873

N^o 1.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Circulaire du nouveau comité aux membres de la société pédagogique romande. — Laveleye. De l'instruction publique dans les divers pays. — Quelques idées sur l'enseignement de l'histoire naturelle. — Des Ecoles normales bernoises. — Correspondance fribourgeoise. — Chronique bibliographique — Chronique scolaire. — Partie pratique. Arithmétique.

Aux membres de la Société pédagogique de la Suisse romande,

La Direction de notre Société vient d'être remise entre les mains de la *Section jurassienne*, qui la réclamait depuis plusieurs années. Le fait de cette réclamation lui impose actuellement un devoir d'autant plus grand. C'est pour elle un engagement tacite de travailler à la prospérité matérielle et intellectuelle de la société, de lui imprimer une nouvelle vigueur en rajeunissant les sources qui l'alimentent, en mettant à l'étude de nouveaux sujets, en provoquant des améliorations dans tous les domaines de l'éducation populaire. Jusqu'à présent, la *Section jurassienne* n'a pas été du nombre de celles qui ont montré le plus de zèle pour l'œuvre que nous poursuivons. Mais nous espérons, qu'après avoir contribué à nous

faire imposer une tâche aussi sérieuse, elle travaillera à nous l'alléger par des abonnements nombreux et une active collaboration.

Nous faisons aussi appel à toutes les sections en général, à tous nos abonnés de la Suisse et de l'Étranger. Nous serions heureux de recevoir leurs communications sur les affaires scolaires de leurs pays respectifs; de connaître leur opinion sur les méthodes, sur les procédés et les moyens d'enseignement. Qu'ils veuillent bien aussi nous dire les modifications, les changements qu'ils aimeraient à voir apporter à notre Revue. Nous tiendrons compte de tous les désirs, dans la mesure du possible.

Le siège actuel de la société n'est pas un centre aussi favorable que les villes qui en ont été honorées avant nous. Mais les abonnés de l'*Educateur* n'oublieront pas que le rédacteur en chef reste le même. Le programme n'est pas non plus changé. L'*Educateur* publiera comme du passé des articles de fonds théoriques et pratiques, des faits et nouvelles scolaires, des correspondances, des bibliographies, des comptes-rendus de conférences pédagogiques, etc. D'après une décision du comité central, la partie pratique sera quelque peu modifiée, en ce sens qu'elle s'attachera à développer les moyens d'enseigner les différentes branches d'étude, sans renoncer à fournir de temps à autre des exercices pour les élèves, comme cela s'est pratiqué jusqu'ici.

Depuis sa fondation en 1865, l'*Educateur* a vu d'année en année s'agrandir le cercle de ses lecteurs; il dépasse actuellement 1200, la plupart de la Suisse romande et particulièrement des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, les autres de la Suisse allemande ou de l'Étranger. Cette extension est une preuve que notre Revue répond à un besoin; la variété et le sérieux de nos articles, qui touchent à tous les domaines de l'éducation et de l'enseignement, les soins apportés tant au fond qu'à la forme, nous sont une garantie qu'elle sera de plus en plus lue et appréciée.

Le comité directeur qui entre en fonctions, remercie l'assemblée de Genève de l'honneur qu'elle lui a fait. Il remplira consciencieusement sa mission pénible et délicate, et, profitant de l'expérience acquise par ses devanciers, il cherchera à marcher sur leurs traces.

Qu'il nous soit permis en terminant de témoigner aux comités qui nous ont précédés, et à M. le Rédacteur en chef, notre sincère reconnaissance, et, en cela, nous croyons exprimer les sentiments de la société toute entière. Ils se sont brillamment acquittés de leur difficile tâche. C'est à leur dévouement, leur

esprit de suite, leur énergie et leurs talents comme administrateurs et comme rédacteurs, que nous devons l'état prospère de notre association.

Puissions-nous, à notre tour, en pilotes attentifs et vigilants, conduire l'esquif à bon port. C'est tout à la fois notre souci et notre ardent désir. Instituteurs du Jura et de la Suisse tout entière, aidez-nous à accomplir notre tâche, et à tenir haut l'Etendard de la cause sainte, sur lequel on lit en lettres d'or : *Dieu, humanité, patrie!!*

Antoine DUBOIS, président.

Emile MERCERAT, vice-président.

Edouard PAGNARD, secrétaire.

Albert GYLAM, secrétaire-adjoint.

Auguste JORAY, trésorier-gérant.

L'instruction du Peuple dans les différents Etats, d'après Emile de Laveleye.

Second article

Dans cette seconde partie de l'ouvrage, la place d'honneur est donnée, comme de juste, à l'*Allemagne* qui a précédé les autres Etats dans la propagation des lumières, et à laquelle revient aussi le mérite d'avoir introduit la première l'instruction obligatoire. Luther, le réformateur saxon, joue un beau rôle dans l'histoire de l'éducation populaire, dont il peut être considéré comme le Père. M. de Laveleye cite ses belles paroles aux magistrats pour les exhorter à vouer leur sollicitude aux écoles.¹⁾ L'instruction obligatoire ne fut cependant introduite que sous Ernest le Pieux, duc de Saxe-Gotha (1640), dont le nom ne se trouve pas dans le livre de M. de Laveleye. Le résultat du mouvement scolaire de l'Allemagne est qu'elle compte aujourd'hui 60,000 écoles primaires, fréquentées par 6 millions d'élèves, soit 15 % de la population; cette moyenne est même dépassée en Thuringe, en Saxe, etc. L'enseignement supérieur est représenté par 20 Universités et 10 Ecoles polytechniques.

La Prusse a suivi de près la Saxe. Cependant elle n'a eu

1) « Ce qui fait la prospérité d'une cité, ce n'est pas qu'on y amasse des trésors, qu'on y bâtit de forts remparts, qu'on y élève de riches maisons, qu'on y réunisse des armées brillantes. Son bien véritable, son salut et sa force, c'est qu'on y compte beaucoup de citoyens instruits, formés au bien et cultivés, et, si de nos jours, les citoyens sont si rares, à qui la faute, si ce n'est à vous, Magistrats, qui avez laissé croître la jeunesse comme le bois sauvage dans la forêt. »

de loi générale que depuis 1713, sous son premier roi, monarque fastueux, si l'on veut, mais qui s'informait soigneusement de l'éducation populaire. Son successeur, le roi Frédéric-Guillaume I, ce prince violent qu'un historien anglais appelle l'Ours du Nord, et qu'on a cru longtemps tout occupé de son armée et de son trésor, fit aussi la guerre à l'ignorance, et on lui doit les premières *Régulatives* scolaires.

Le grand Frédéric s'intéresse aux écoles de la campagne, fonde une école normale en 1748, et publie un règlement général en 1763, au sortir de la guerre de 7 ans, puis crée d'un coup 7 écoles normales pour éclairer la Silésie, et se montre ainsi supérieur à Napoléon, qui n'a rien fait pour l'instruction du peuple. Après Iéna, on le sait, c'est par l'essor toujours plus grand de l'enseignement que la Prusse se relève, que l'Université de Berlin est fondée, que les Prussiens viennent étudier sous Pestalozzi à Yverdon. La reine Louise prenait une part active au mouvement dirigé par von Stein, Guillaume de Humboldt, von Altenstein. Le système obligatoire est imposé sous peine d'amende et de prison. En 1864, on y comptait 62 écoles normales. Mais l'Ecole est restée confessionnelle, et l'enseignement y est resserré dans certaines limites par les fameuses *régulatives* de M. de Raumer, rédigées en 1853. On a voulu réagir contre la *Vielwisserei* ou la *multiplicité des objets d'enseignement*; mais on y est tombé dans l'étroitesse, le mécanisme et le savoir machinal. La discipline et la hiérarchie étouffent la spontanéité individuelle. Les traitements y sont tout à fait insuffisants, et, dans quelques provinces, pitoyables. Les maisons d'école laissent aussi beaucoup à désirer.

La *Saxe royale* est un pays modèle; elle a obtenu à Paris la médaille d'or pour ses écoles. C'est que le gouvernement saxon, même sous ses deux premiers Augustes, le roi conquérant et le roi galant, s'est occupé constamment des écoles. Mais c'est Frédéric-Auguste III (que L. de Laveleye a le tort de ne pas nommer), que l'instruction populaire et supérieure fit le plus de progrès. En 1813, fut créée la Caisse centrale des écoles. Le système obligatoire est appliqué rigoureusement depuis 1835. Mais l'opinion publique y était toute préparée. Dans certains endroits industriels, on a introduit les *Demi-Temps*; les enfants ne vont à l'école qu'une demi-journée. La religion, comme en Prusse, forme la base de l'enseignement. Ce pays a 10 écoles normales protestantes, 2 catholiques. Les écoles de perfectionnement ont été introduites dernièrement et seront, si les Chambres votent le projet du gouvernement, rendues obligatoires pour les trois années qui suivent la sortie

de l'école primaire. En Prusse, les écoles de perfectionnement (*Fortbildungsschulen*), existent aussi; mais elles ne sont pas obligatoires. La difficulté est de trouver du temps pour ces écoles; dans la plupart des localités on ne les ouvre que le dimanche, on se borne à l'enseignement du Calcul, de l'Écriture du Dessin. Ailleurs on y comprend l'Histoire, la Géographie, les branches réales en général. Les écoles de perfectionnement de ce dernier ordre s'ouvrent une ou deux fois par semaine, le soir, et les cours durent deux heures. A Berlin, au contraire, l'enseignement se donne le dimanche, de 8 heures du matin à 1 heure. Le programme comprend les langues modernes. En Saxe, le minimum des traitements est de 562 fr. dans les campagnes. Mais au bout de quelques années de bons services, ils s'élèvent à 1,012 fr.

Les *Quatre-Duchés saxons* marchent fidèlement sur les traces de la Saxe royale, et l'instruction publique y est l'objet de la sollicitude des princesses des familles ducales.

Le *Grand-Duché de Bade* est aussi un pays très avancé. La loi de 1864 qui enlevait l'inspection des écoles aux ecclésiastiques, a rencontré une vive opposition au sein du clergé catholique, et provoqua même une crise qui a complètement et heureusement cessé. Le *Grand-Duché* possède 3 Ecoles normales, dont 2 catholiques et 1 protestante. L'Économie rurale fait partie du programme de l'enseignement primaire. Ces écoles sont confessionnelles, mais elles peuvent être transformées en mixtes, si la majorité des habitants en exprime le vœu. La liberté est ainsi conciliée avec le respect des croyances.

Le *Wurtemberg* est, avec la Saxe, le pays où l'enseignement à tous les degrés est le mieux, le plus généralement distribué. L'instruction obligatoire y date de 1810. Sortis de l'École primaire à 14 ans, les élèves sont encore tenus de suivre l'École du dimanche, jusqu'à leur 18^{me} année. Ces écoles sont confessionnelles comme en Saxe et en Prusse. Les Ecoles sont bien bâties, pourvues de tout ce qui est nécessaire, et les instituteurs mieux payés que partout ailleurs. Le minimum est de 803 fr. et de 857 fr., si l'École compte plus de 60 élèves. En ou outre, l'instituteur est logé et il reçoit pour son compte les rétributions scolaires. Il y a une caisse de retraite alimentée par l'État et par une retenue sur les traitements.

L'enseignement y a été divisé en deux classes, les branches essentielles: la Religion, la Morale, la Lecture, l'Écriture, le Calcul, la Langue et le Chant. Les branches ou matières accessoires sont l'histoire sainte, la géographie, l'histoire naturelle, des notions de physique, de météorologie, d'agriculture, d'hy-

giène et la gymnastique. Le dessin y fait l'objet de classes spéciales. Presque chaque école a sa bibliothèque populaire. De bonne heure, les enfants apprennent à dessiner d'après le relief et la bosse. L'inspection se fait par une commission locale composée du Pasteur ou Curé, de l'Instituteur et d'habitants élus pour trois ans. Les Inspecteurs de districts font rapport à l'administration centrale.

La *Bavière* est moins avancée que le reste de l'Allemagne. Cependant l'instruction primaire a gagné depuis 1856 où elle est devenue obligatoire, et depuis 1861, où on a beaucoup augmenté le nombre des écoles par le dédoublement, et assuré aux instituteurs un minimum de 750 fr. Il y avait, en 1852, 10 écoles normales dont le nombre s'est accru depuis notablement.

Après avoir passé en revue les Etats de l'Allemagne, M. de Laveleye s'occupe avec détail de l'*Angleterre*, dont la culture, en ce qui concerne les classes populaires, est infiniment inférieure à celle des Etats allemands. Mais ce qui intéresse l'observateur et le statisticien scolaire, c'est justement la transformation qui est en train de s'opérer dans ce pays, où, en 1803, l'instruction publique était encore très arriérée, malgré les efforts de deux grandes sociétés rivales, la *société nationale* et la *société britannique et étrangère*. Il ne commença sérieusement à se réveiller qu'en 1833, sous l'impulsion de lord Brougham et de lord John Russel, les chefs du parti de la Réforme parlementaire. Le vote par le Parlement de 20,000 livres sterling, en faveur de la construction des Ecoles, ouvre une ère nouvelle. Ces subsides s'élèvent maintenant à 26 millions. Toute école qui dépend de l'une des 4 principales commissions et se soumet à l'inspection officielle, reçoit les subsides de l'Etat. La Grande-Bretagne n'avait que deux écoles normales; elle en a 38 aujourd'hui! Un Conseil d'éducation siège depuis 1839, mais en dépit des sacrifices pécuniaires que fait l'Angleterre pour l'instruction du peuple, elle laisse encore beaucoup à désirer, et la Prusse, dit M. Laveleye, fait trois fois plus avec une dépense deux fois moindre. L'Etat d'ailleurs ne peut opérer que sur les établissements déjà existants, et n'a aucune initiative en ce qui concerne les districts où les établissements manquent. Aussi un nouveau projet de loi sous le titre d'*Education elementary act* a-t-il été voté par le Parlement sous l'éminent ministre Forster, pour l'établissement d'écoles dans les localités qui en manquent ou qui n'en ont pas en nombre suffisant. Les écoles ainsi établies n'auront aucun caractère de secte en ce sens que la lecture de la Bible s'y fera sans autre commentaire que des explications historiques

et géographiques. Un Conseil d'école (*schoolboard*), est nommé dans chaque localité par tous les contribuables, et les élections se font avec une ardeur extraordinaire, semblable à celle que déploient les partis dans les élections au Parlement. Les femmes mêmes y ont pris part et c'est l'une d'elles, docteur en médecine, qui a réuni le plus de suffrages. Un grand nombre de villes ont établi l'enseignement obligatoire. Mais si l'on en croit M. Forster, la loi de 1870 sera remplacée par le système de l'instruction obligatoire, comme en Amérique.

L'*Ecosse* a toujours été supérieure à l'Angleterre pour l'instruction populaire, qui y est répandue depuis longtemps. L'*Irlande*, au contraire, a toujours été la plus reculée des trois îles britanniques, et pour comble de malheur, Guillaume III d'Orange (dont on faisait dernièrement un monarque tolérant par excellence dans un cours public), vint interdire aux catholiques le droit d'enseigner. En 1781, ce statut déshonorant fut aboli, et on put se prendre à espérer que l'instruction publique prospérerait par suite de l'accord réjouissant des protestants et des catholiques à fonder des écoles laïques sans cachet confessionnel. Malheureusement les passions religieuses s'enflammèrent. Chose digne de remarque, ce fut le pape Grégoire XVI qui calma les catholiques; il se prononça pour les écoles laïques et non confessionnelles. Mais la Cour de Rome ne persista pas dans cette ligne de conduite et une croisade contre l'école laïque a été prêchée en décembre 1871 par les 4 archevêques et les 26 évêques d'Irlande. Et comme l'Eglise anglicane n'est pas favorable non plus aux Ecoles mixtes, il en résulte que l'Irlande compte beaucoup d'écoles catholiques et protestantes.

Parmi les pays les plus avancés dans l'instruction élémentaire aussi bien que dans l'instruction classique et supérieure, M. de Laveleye a raison de compter la *Hollande*, où le progrès date de la loi de 1801, œuvre de M. Van den Ende « le Père de l'instruction populaire. » C'est dans ce pays qu'est née l'instruction laïque dont le principe fut posé dans le règlement organique émanant du premier magistrat ou grand pensionnaire Schimmelpenninck. L'enseignement religieux ne fut pas aboli, mais séparé de l'enseignement civil. « Les Ecoles, disait M. Van den Ende à M. Cousin, en 1836, doivent être chrétiennes, » mais ni protestantes, ni catholiques. Elles ne doivent appar- » tenir à aucun culte en particulier, mais au peuple tout entier. » Juifs, catholiques, protestants fréquentaient les mêmes écoles. En 1857, la loi ayant été remaniée, les députés protestants, à leur tête M. Groen van Prinsterer, demandèrent le rétablissement d'écoles confessionnelles, mais trouvèrent une forte op-

position dans leurs coréligionnaires, qui maintinrent le principe qu'une école doit être religieuse, mais non confessionnelle; « la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme doivent y être » enseignées, disaient-ils, comme la base de toute croyance » et de toute morale. » Un homme d'Etat et professeur célèbre, M. Thorbecke, combattit les écoles confessionnelles et l'emporta par l'alliance des catholiques modérés et des protestants libéraux; mais, dans la pratique, l'école laïque a trouvé des difficultés. Ici l'on prie, là on ne prie pas, et les leçons de morale sont parfois quelque chose d'un peu vague, si on en juge par l'analyse qu'en fait M. de Laveleye. Les écoles sont communes aux deux sexes, qui occupent des bancs séparés, et cette réunion loin d'avoir des inconvénients, n'offre, au dire de tout le monde, que des avantages. Le minimum des traitements est de 840 fr., plus une maison ou une indemnité. Le sous-instituteur touche au moins 420 fr. L'école n'est pas gratuite pour les enfants des familles en état de payer la rétribution scolaire.

L'enseignement primaire se divise en deux parties ou degrés. Dans la première, on enseigne la Lecture, l'Écriture, le Calcul, les Eléments de la Géométrie, de la Langue néerlandaise, de la Géographie, de l'Histoire, des Sciences naturelles, du Chant. L'enseignement du second degré ajoute aux branches précédentes celle de la Géométrie, des notions d'agriculture, de dessin, des ouvrages de main pour les filles. On remarque l'absence de la gymnastique, dont M. Laveleye se plaît à faire ressortir l'importance qu'elle aurait pour un pays où l'on se donne peu de mouvement.

En ce qui concerne la division des branches d'enseignement, elle existait, comme on le sait, dans quelques cantons suisses. On l'a abolie par le motif qu'on se bornait à des branches essentielles et qu'on négligeait les accessoires. Comment se fait-il qu'en Wurtemberg et en Hollande, il n'en soit pas de même? Chez nous, c'est ma conviction, on veut tout faire, trop faire et on n'approfondit presque rien. Nous retombons souvent dans le chaos signalé avec tant d'éloquence par Alexandre de Humboldt qui s'y entendait au moins autant que nos législateurs scolaires.

A. DAGUET.

Quelques idées sur l'enseignement de l'histoire naturelle dans l'école populaire

A une époque de réglementation universelle, où les programmes et les plans d'étude prévoient jusqu'aux moindres détails et laissent à peine quelque spontanéité à l'instituteur, il peut paraître oiseux d'émettre une opi-

nion sur la marche à suivre dans l'enseignement de l'histoire naturelle, lorsque les autorités scolaires ont jalonné une route dont il n'est pas permis de s'écarter. Toutefois comme les principes autoritaires et l'absolutisme ne peuvent être admis en matière de science ou d'éducation, nous nous croyons suffisamment justifié par l'importance du sujet, à exprimer notre humble manière de voir sur la portée qu'il convient d'accorder à cette branche si attrayante dans l'école populaire, et sur l'esprit qui devrait présider à cet enseignement.

Et d'abord, l'histoire naturelle doit-elle être enseignée dans les établissements d'instruction primaire, et le temps consacré à cette étude n'est-il pas employé au détriment de branches plus importantes et surtout plus utiles? A ces questions, déjà résolues depuis longtemps par les hommes d'école les plus compétents, nous n'hésitons nullement à répondre que l'enseignement de l'histoire naturelle est un facteur aussi essentiel et aussi utile dans une bonne éducation populaire, que celui des autres branches qui en constituent le programme, si l'instituteur sait comprendre les moyens féconds et le puissant secours qu'elle met à sa disposition pour cultiver l'intelligence et le cœur de l'enfant. Aucune science ne se prête mieux à remplir ce double rôle que l'histoire naturelle convenablement enseignée. Aucune branche de l'enseignement populaire n'est plus propre à amener l'enfant à Dieu, à lui faire reconnaître l'action de la Providence visible et manifeste jusque dans les plus infimes détails de la création, bien que ses voies soient souvent incompréhensibles pour notre intelligence bornée, à élever son âme à la sublime contemplation de la nature, en la transportant dans des régions sereines, inaccessibles aux mesquines tracasseries de la terre, à ennoblir son être en le rendant accessible aux jouissances pures et désintéressées de l'intelligence, à élargir le cercle restreint de ses idées et à dépouiller son esprit de ridicules préjugés enracinés dès la naissance; en un mot, aucune science n'est mieux appropriée à exercer une influence bienfaisante et salutaire sur le moral de l'enfant. Cet enseignement n'eût-il d'autre résultat que de l'amener à constater dans la structure de l'univers et dans la merveilleuse coordination de ses parties, l'existence d'un plan préconçu incompatible avec le fait du hasard, que nous le croirions amplement justifié à figurer dans le programme d'études de l'école populaire.

L'enfant est faible et éprouve le besoin d'un appui, d'un support. Ses parents, sa mère surtout, lui suffisent d'abord; mais lorsque sa vue commence à percer au-delà de l'horizon dans lequel ses idées s'étaient jusqu'alors renfermées, il se sent effrayé de son isolement, le sentiment de sa faiblesse l'accable, et il comprend la nécessité et le besoin d'un protecteur supérieur à tout pouvoir humain. Le moment est venu de lui parler d'un Être suprême tout bon et tout sage, créateur et ordonnateur de tout ce qui existe, récompensant le bien et punissant le mal, gouvernant toutes choses par sa providence paternelle. Quelles que soient d'ailleurs les opinions philosophiques qu'on professe, que l'on soit homme fait ou enfant, nous croyons qu'on se sentira toujours plus à l'aise sur un navire gouverné par un capitaine expé-

rimenté, que sur un vaisseau voguant au gré des flots sur une mer tourmentée. Or, l'histoire naturelle est certainement le moyen le plus sûr de conduire l'enfant à discerner la manœuvre d'un pilote habile, capable de conduire le navire en toute sécurité au port.

Au surplus, que d'enseignements fructueux et bienfaisants renfermés dans cette mine inépuisable ! Que d'exemples propres à provoquer l'épanouissement de bons sentiments, dans ce théâtre où les animaux sont acteurs ! Ici c'est le chien, dont le dévouement sans bornes peut bien souvent faire honte à l'espèce humaine ; qui, au lieu de fuir le maître que des revers de fortune ont plongé dans l'indigence, sert le pauvre aveugle avec le même attachement que s'il était grand seigneur. Là ce sont les castors, les abeilles et les fourmis, dont l'ardeur au travail et la persévérance font un contraste si saisissant avec la paresse inhérente à un si grand nombre d'enfants ; dont les sociétés sagement ordonnées devraient servir de modèle à nos sociétés modernes, où tous les éléments sont en voie de fermentation, où chaque membre réclame incessamment des droits sans parler de devoirs, comme si la revendication d'un droit quelconque n'impliquait pas forcément l'accomplissement d'un devoir correspondant. Quelle impression salutaire ne doit pas faire sur le cœur de la jeune fille, de la future mère, les exemples admirables d'amour maternel que nous offrent à profusion les animaux, ces ravissants tableaux de vie de famille renfermés dans le simple nid d'un oiseau ? Comment ne pas se sentir pénétré d'amour, d'admiration et de respect envers le Créateur, en songeant à l'étonnante variété de miracles qui se succèdent sans fin autour de nous, en voyant la simple cellule végétale élaborer sans instruments les matières complexes qui servent à notre nourriture ou à notre industrie, produire tantôt une matière nutritive, tantôt un remède salutaire, d'autres fois une substance vénéneuse, en laissant à une distance infinie derrière elle le chimiste le plus habile ?

Cependant, comme si toute médaille devait avoir son revers, il pourrait se faire qu'une bouche ingénue demandât pourquoi un Dieu tout bon a pu créer les tigres, les serpents venimeux et autres animaux malfaisants, question perplexé qui nous ramène au problème insoluble et tant de fois débattu de l'origine du mal ? Si la réponse ordinaire des naturalistes, que le rôle des carnassiers est d'empêcher la trop grande multiplication des herbivores et que les vipères ont du venin pour se procurer leur proie, n'était pas jugée suffisante, il faudrait répondre que l'intelligence bornée de l'homme ne peut sonder l'intelligence suprême et infinie du créateur, qu'il est aussi logique de supposer une bonne intention qu'une mauvaise, qu'on se trouve mieux d'une confiance implicite dans sa sagesse que d'une méfiance sans fondement.

Nous avons jusqu'ici examiné, d'une manière bien incomplète, l'histoire naturelle au point de vue moral et *humanisant* ; passons maintenant au côté pratique et utile. •

Ed. PAGNARD.

(A suivre).



Les Ecoles normales du canton de Berne.

La Direction de l'Education publique a présenté au Conseil-Exécutif un rapport tendant à la révision de la loi sur les Ecoles normales du 28 mars 1860.

Nous allons passer rapidement en revue les divers points dont M. le conseiller Kummer propose la modification.

I. Le traitement de 2,200 fr. pour les maîtres des Ecoles normales, et celui de 1,500 fr. pour les institutrices est insuffisant.

II. Vu la cherté croissante des denrées, le prix des pensions des élèves des écoles normales serait porté de 100 fr. à 150.

III. Le chiffre des aspirantes ou élèves-maîtresses des Ecoles normales d'institutrices serait légalement fixé à 25 au lieu de 15, comme il l'est déjà de fait.

IV. Il y a lieu de compléter l'instruction des régents, soit en élevant le niveau des connaissances des candidats pour l'admission à l'Ecole normale, soit en ajoutant une 4^e année aux cours de l'Ecole normale. Mais cette prolongation aura pour résultat inévitable la création de nouvelles écoles normales; le cours de 4 ans existe déjà à Zurich, Lausanne, Lucerne, Argovie.

V. Les conditions économiques et d'autres considérations empêchent de supprimer les internats pédagogiques qui ont rendu des services et en rendent encore. On pourrait cependant faire l'essai de pensions bourgeoises.

VI. Au lieu d'envoyer les jeunes instituteurs français dans les écoles normales allemandes et les allemands dans les écoles françaises, on leur fournirait des bourses pour étudier dans les établissements supérieurs.

Les augmentations de frais occasionnées par ces changements sont évaluées à 54,000 fr., dont 10,000 pour les traitements, 34,000 pour une seconde école normale allemande, 2,500 pour les pensions de l'école normale des filles d'Hindelbank, 3,700 pour celle de Delémont, 4,000 pour les bourses des établissements supérieurs.

Ces diverses propositions que nous ne pouvons qu'indiquer sommairement sont accompagnées d'un exposé de *motifs* dans lequel nous ne relèverons que quelques points pour ouvrir la discussion à laquelle nous convions nos co-sociétaires du Jura.

La direction de l'instruction ne peut adopter l'opinion de ceux qui pensent que pour se former aux fonctions de régent, il faille avoir fait ses études dans une Université ou une Ecole Cantonale. Le peuple zuricois a rejeté la loi qui prescrit une instruction universitaire. Trop exiger des hommes appelés à l'enseignement primaire, c'est s'exposer à en diminuer le nombre. D'ailleurs peut-on raisonnablement espérer que les jeunes gens qui auront passé par des études supérieures puissent se contenter de la modeste position d'instituteurs primaires? Pour mettre, comme on le désire, les instituteurs au niveau des pasteurs, des médecins, des avocats, il faudrait qu'ils eussent les mêmes avantages, chose impossible dans l'état actuel des choses. Les besoins de l'instruction publique réclament chaque année un contingent de 140 maîtres primaires; s'il faut que chacun de ces maîtres ait 10 années d'études, l'Etat de Berne aurait 1,400 élèves instituteurs à entretenir dans les gym-

nases et à l'université. Mais ceux-là même qui réclament une instruction supérieure pour les instituteurs, voudraient encore des établissements spéciaux à la sortie des écoles scientifiques pour s'y former à l'enseignement. Il n'est d'ailleurs pas prouvé que les jeunes gens sortis de ces écoles soient plus propres à l'enseignement populaire. Preuve en est qu'en Saxe, à Saxe-Gotha, c'est l'inverse qui a lieu, c'est-à-dire qu'on y préfère les élèves des écoles populaires à ceux des écoles supérieures.

Tel est en résumé le raisonnement du Directeur de l'instruction publique qui nous paraît en général rationnel et bien fondé, sauf quand il a l'air de s'appuyer sur « l'esprit de l'époque » en terminant, après avoir reconnu comme faisant partie intégrante de cet esprit la tendance à exiger une instruction universitaire ou scientifique des instituteurs primaires. On est trop porté à prendre pour *l'esprit de l'époque* ce qui n'est que le vœu d'un petit nombre d'hommes agissants et influents. Sur un autre point encore, nous différons du rapport; c'est quand il ne croit pas praticable l'utile échange des instituteurs allemands et français entre le Jura et l'ancien Canton. L'expérience que nous en avons faite à Porrentruy était favorable à ce système. Il se peut que les circonstances aient changé; c'est ce qu'on voudra bien nous dire dans la discussion à laquelle ces lignes donneront lieu sans doute. Que la lumière se fasse.

A. D.

CORRESPONDANCE.

Fribourg, 6 décembre 1872.

Permettez-moi de recourir à notre journal pédagogique pour la communication suivante :

Un seul instituteur, M. Perriard, à Cerneux-Péquignot (Neuchâtel), m'a fait l'honneur et le plaisir de répondre à ma lettre du 20 décembre 1871, publiée dans le n° 2 de *l'Éducateur* de cette année.

M. Perriard trouve très-bonne l'idée de placer l'étude des fractions décimales avant celle des fractions ordinaires, une fois le système métrique introduit obligatoirement en Suisse; mais il doute que l'on puisse bien enseigner le calcul décimal, la multiplication et la division surtout, sans le secours des fractions ordinaires,

C'est là, je le répète, l'unique réponse faite à la question que j'avais l'honneur de proposer aux méditations de MM. les instituteurs. Je croyais cependant que le sujet méritait l'attention des hommes d'enseignement, et qu'il ferait l'objet de discussions dans les conférences de districts.

Cette seule appréciation n'ayant pu modifier ma manière de voir, je viens, après mûres réflexions, de trancher la question dans le sens du changement projeté. Je crois que, par l'adoption du système métrique, le calcul décimal s'impose forcément dans le calcul concret, et cependant, aussi longtemps que cette partie n'a pas été enseignée, l'on doit envisager les nombres concrets composés comme des nombres complexes. Ainsi, les nombres décimaux 4,25 francs; 12,7 mètres devront être écrits : 4 fr. 25 cent., 12 mètres 7 déci-

mètres, et être assimilés à 5 livres 9 onces; 5 heures 25 minutes.* Or cette forme complexe donnée à des nombres décimaux doit, à mon avis, disparaître le plus tôt possible, car elle rend la solution des problèmes embarrassante et moins rapide qu'avec la forme décimale.

Quant à la question de savoir si les quatre opérations décimales peuvent être enseignées sans avoir recours aux fractions ordinaires, j'espère la résoudre affirmativement. On pourra s'en convaincre par le nouveau guide du maître dont je m'occuperai aussitôt que la nouvelle édition des cahiers sera terminée.

Afin de ne pas remplir les colonnes de l'*Educateur* de détails peu intéressants, je répondrai directement à M. Perriard sur les autres observations qu'il a cru devoir présenter.

J'ajouterai, pour terminer, que le terme pour lequel mes cahiers avaient été rendus obligatoires par l'honorable M. Charles, étant expiré, notre nouveau directeur de l'instruction publique, M. Henri Schaller, avant de se prononcer sur leur adoption, les a fait soumettre à l'examen d'une nouvelle commission composée de M. Haas, directeur de l'école secondaire de Morat et M. Koller, professeur de mathématiques au gymnase allemand de notre ville. — Ensuite du préavis favorable de ces deux experts, M. Schaller, sous la date du 11 novembre dernier, m'a fait savoir qu'il approuvait ma nouvelle édition et qu'il la rendait obligatoire pour les écoles du canton de Fribourg.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.
P. DUCOTTERD, professeur.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Société pour le progrès des Etudes, troisième année. Rapport présenté à l'assemblée générale du 26 février 1872, par M. le professeur Amiel. Genève, chez Fick, Genève, 1872, 45 pages.

La société du progrès des études se compose de 115 membres; elle a eu 19 séances régulières, non compris les 14 réunions du comité, et sans parler non plus des séances familières, « ce complément habituel des séances, » selon l'expression de M. Amiel, le président et rapporteur actuel.

Parmi les questions discutées dans ce studieux Cénacle, figure, cela va sans dire, celle de la loi sur l'Instruction publique et toutes les autres questions qui s'y rapportent, comme, par exemple, l'établissement de bourses ou subsides aux parents et aux élèves peu favorisés de la fortune, dans toute la durée de leurs études. La société s'est prononcée contre la création de bourses, l'obligation n'entraînant point la subvention, la substitution de l'Etat aux parents aurait pour conséquence à ses yeux une extension socialiste de la charité légale. En revanche, la création de bourses dans l'enseignement *secondaire* ne paraît pas offrir les mêmes inconvénients, moyennant qu'on les donne *au concours*. Pour l'enseignement *supérieur*, le système des bourses est admis sans difficulté, dans certaines conditions de capacité, de travail, etc.

La situation financière des fonctionnaires de l'ordre enseignant a attiré l'attention de la société. Cette situation, soit dans l'instruction primaire, soit dans l'enseignement supérieur, est reconnue mesquine et précaire. La Société proclame l'urgence d'une amélioration par une augmentation de traitement, soit par la création d'une caisse de retraite, de pensions, comme dans les États allemands les plus avancés.

Les questions d'enseignement ont eu leur tour. Le rôle respectif des langues vivantes et des langues mortes a occupé la Société. Mais on n'est arrivé à aucun résultat positif sur la proposition de fondre le collège classique et le collège industriel, pas plus que sur celle d'identifier les deux collèges jusqu'au moment où commence pour les élèves l'enseignement du grec, à l'âge de 12 ans. D'après cette proposition, le latin serait enseigné aux élèves industriels comme aux élèves littéraires jusqu'à cet âge.

Les rapports des trois degrés de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ont fait l'objet de discussions intéressantes. On a reconnu que chacun des trois degrés doit être pris à part, la grande majorité des élèves se contentant de l'instruction primaire, qui suffit au gros de la population urbaine et rurale. Le Collège et l'École industrielle répondent aux besoins d'une autre fraction de la population; le Collège classique, le Gymnase latin et l'Académie ne sont fréquentés que par la troisième fraction d'élèves se préparant à ce qu'on appelait les carrières libérales.

Les récompenses scolaires, condamnées d'une façon absolue par un certain nombre de pédagogues, sont approuvées par la société, cependant avec quelques restrictions. Les prix sont conservés.

Le système directorial en matière d'administration scolaire est repoussé par la société, unanime à réclamer la création d'un conseil d'instruction publique.

Dans la seconde partie du rapport, la société exprime ses vœux et ses espérances, qui sont vers une démocratie libérale et fraternelle en opposition à une démocratie égalitaire et socialiste, *qui veut tout niveler et s'emparer de l'Etat pour écraser toutes les supériorités et écraser toutes les indépendances.* Elle repousse également la démocratie individualiste et sèche *qui, ne s'occupant ni des faibles, ni des petits, ni des déshérités, ne semble qu'une assurance mutuelle des égoïsmes satisfaits et ne proclame en définitive que le droit des plus forts.*



CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Dans sa séance du 5 octobre, le Comité central de la Société suisse des instituteurs a choisi pour son président M. Largiader, Directeur de l'École normale du canton de St Gall et ancien directeur de celle des Grisons. La rédaction de la *Lehrerzeitung* passe à M. Wyss, Inspecteur des écoles à Berthoud, lequel n'a accepté que moyennant le concours de MM. Göttinger à Schaffhouse et Meyer, instituteur, près de Zurich. Une des causes de la retraite de la rédaction actuelle est la décision prise à Aarau de supprimer l'article en vertu duquel la qualité de sociétaire est attachée à celle d'abonné.

Ce comité a accordé une gratification de 200 f. à une dame alsacienne pour un manuscrit intitulé : *A la Pierre-du-Chêne* (am Eichstein). Ce prix a été accordé à la suite d'un concours ouvert pour la composition d'un ouvrage où, sous la forme du roman, l'Ecole devait être mise en action dans l'esprit qui doit présider à l'éducation populaire. L'ouvrage revêtant une teinte confessionnelle, contrairement aux conditions du concours, ne sera pas publié aux frais de la société. Mais on a voulu récompenser le travail et le mérite de l'auteur. Désireux de resserrer les liens de la Suisse allemande avec la Suisse romande, le comité du *Lehrer-Verein* a exprimé le vœu que l'*Educateur* soit envoyé à tous les membres allemands du comité, au nombre de huit. Les membres du comité romand recevront, en échange, la *Lehrer-Zeitung*. En ce qui concerne la rédaction de la *Lehrer-Zeitung*, il sera fait une part à l'éducation domestique et enfantine à côté de l'enseignement moyen.

FRIBOURG. — La *Feuille officielle* de ce canton publie l'arrêté du Conseil d'Etat, relatif à l'organisation modifiée de la section industrielle du Collège. Cet arrêté contient, comme le faisait pressentir notre correspondance fribourgeoise, de réelles améliorations. La section est divisée en deux divisions, la première de deux années ou classes, la seconde de trois années ou classes. Les deux premières se bifurquent en deux directions, la direction commerciale et la tendance technique. La dernière année est consacrée à préparer les élèves à l'Ecole polytechnique. Mais elle ne sera organisée que lorsque le besoin s'en fera sentir. Les branches sont celles des Ecoles industrielles, plus les éléments de la Logique. Les trois langues nationales et l'anglais en sus seront enseignées; il sera fondé un Musée commercial et industriel. La section reste placée sous la direction commune, qui d'après la loi est entre les mains d'un ecclésiastique. Pour donner cependant une certaine autonomie à la section, elle aura sa conférence spéciale sous la présidence de l'un des professeurs. A cette conférence il appartiendra de faire les programmes. En résumé, de ce programme et de l'agencement des enseignements ainsi que de leur qualité intrinsèque, dépendra la valeur réelle de l'établissement.

La direction de l'orphelinat est devenue vacante par la mort subite de M. Weber, instituteur secondaire de mérite, qui dirigeait cette école-internat. On s'occupe de son remplacement. Les hommes capables ne font pas défaut. Mais il faut savoir les prendre où ils se trouvent. Cette nomination sera la pierre de touche de l'administration. Le directeur d'un orphelinat doit unir les qualités morales et le cœur d'un père à la fermeté, à la sagacité, aux connaissances nécessaires. Il faut surtout du dévouement et l'amour de l'enfance malheureuse.

THURGOVIE. — MM. Graberg et Largiarder, le directeur de l'école normale de St-Gall, viennent de publier à Frauenfeld un calendrier des instituteurs suisses, pour l'année 1873, renfermant toutes espèces de données intéressantes sur la didactique, l'hygiène scolaire, la statistique scolaire, la littérature pédagogique, la conversion des monnaies, avec des aperçus sur la température, les stations météorologiques, les cours d'eau, les télégraphes, postes, etc., etc. Prix : 1;60.

AUTRICHE. — M. Stremayr, ministre de l'instruction publique, recommande l'acquisition des œuvres de Pestalozzi, dont une édition complète paraît à Berlin par les soins de M. Seyffart de Lückenwalde, et dont l'*Educateur* a publié un aperçu l'année dernière.

BELGIQUE. — Il existe depuis cinq ans dans ce pays un asile pour les vieux instituteurs. Cet établissement, situé sur le boulevard du Midi, à Bruxelles, porte le nom de Cité Fontaine. M. Théodore Braun, directeur de l'École normale de Nivelles, et connu par ses ouvrages pédagogiques et littéraires, a visité dernièrement cet asile consacré aux vétérans de l'enseignement et à leurs familles. « Les logements, dit M. Théodore Braun, au nombre de 16, sont dans les meilleures conditions; un joli jardin est attenant à chacun d'eux. Il y a six pièces pour deux familles, et la population entière de cette colonie de maîtres d'école est de 74. »

DANEMARCK. — Le 2 septembre, est mort dans ce pays le célèbre évêque luthérien Nicolas-Frédéric-Séverin Grundt wig, l'un des patriotes et des écrivains les plus distingués de la Scandinavie. Toute sa vie a été consacrée à l'instruction publique et à la culture de la littérature nationale. Comme pédagogue, M. Grundt wig a pris place dans l'histoire des écoles par la fondation de la HAUTE ÉCOLE DES PAYSANS, dont M. Jean Macé a tracé un si instructif et si attrayant tableau dans la presse française. L'Histoire, la Mythologie et la Poésie scandinaves sont redevables à M. Grundt wig d'ouvrages qui ont fait époque dans la littérature du Nord. Comme publiciste, l'évêque danois a combattu avec vigueur l'influence germanique, et peut être regardé comme le plus ardent champion du *Scandinavisme*.

PARTIE PRATIQUE

ARITHMÉTIQUE

L'*Educateur* continuera, comme par le passé, à offrir de temps en temps à ses lecteurs des problèmes tirés du domaine de l'arithmétique usuelle, de la géométrie et de l'algèbre élémentaire. Comme ces problèmes sont surtout destinés aux instituteurs qui n'ont pas fait une étude spéciale des mathématiques, nous croyons leur être utile en donnant dans les pages du journal une démonstration succincte et lucide des principales règles de l'arithmétique appliquée. Ces courts exposés, tout en les dirigeant dans la résolution des problèmes, leur fourniront un moyen facile de répéter des matières oubliées ou imparfaitement apprises, et leur éviteront des recherches souvent assez longues dans des ouvrages où elles ne sont pas toujours traitées avec la clarté et la simplicité désirables. Il va de soi que nous n'avons nullement la prétention de présenter quelque chose de neuf sur un sujet ressassé à satiété dans tant de traités divers, si nous en exceptons toutefois un petit travail spécial sur les règles de mélange et d'alliage, dans lequel les différents cas qui peuvent s'offrir sont nettement distingués et résolus par une méthode qui nous paraît plus logique et surtout plus claire, que celles qui sont données par la plupart des auteurs.

Suivront dans le prochain numéro la démonstration de la règle de trois composée et un problème à résoudre.

Ed. PAGNARD.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.